

PATENT ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME

CONVEYING PARTY DATA

Name	Execution Date
PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE	11/13/2001

RECEIVING PARTY DATA

Name:	PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE
Street Address:	23, avenue Aristide Briand
Internal Address:	BP 801
City:	Paron
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	89108

PROPERTY NUMBERS Total: 8

Property Type	Number
Patent Number:	6033124
Patent Number:	6160222
Patent Number:	6164163
Patent Number:	6217032
Patent Number:	6343879
Patent Number:	6472600
Patent Number:	6568690
Patent Number:	6608254

CORRESPONDENCE DATA

Fax Number: (202)408-4400
Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.
 Phone: 202-408-4000
 Email: rhonda.hinton@finnegan.com
 Correspondent Name: Albert Santorelli
 Address Line 1: 901 New York Avenue, NW

CH \$320.00 6033124

Address Line 2: Finnegan, Henderson, et al.
Address Line 4: Washington, DISTRICT OF COLUMBIA 20001-4413

ATTORNEY DOCKET NUMBER: 06639.0035-00000

NAME OF SUBMITTER: Albert Santorelli

Total Attachments: 4
source=Prysmian#page1.tif
source=Prysmian#page2.tif
source=Prysmian#page3.tif
source=Prysmian#page4.tif

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Greffe du Tribunal de Commerce de SENS

8903/INPI

(Cia:1638)

N° Rc : 1990B00059 Insee : 095.750.311.

Dénomination sociale :

SDDI PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE

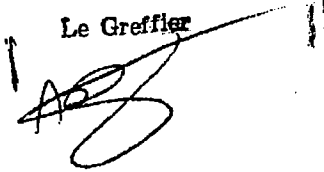
Formalité : B3/M2 Inscription modificative

Date d'arrivée au greffe : 13/11/2001 N° : 1306

Date d'inscription : 13/11/2001

13 NOV. 2001

Le Greffier



PATENT

REEL: 019573 FRAME: 0812

20.11.9

PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 136.800.000 euros
Siège social : 23, avenue Aristide Briand - Paron - B.P. 801
89108 SENS Cedex
R.C.S. Sens n° 095.750.311

**PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23
SEPTEMBRE 2005**

L'an deux mille cinq, le vingt trois septembre à onze heures, les actionnaires de PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 136.800.000 Euros, se sont réunis au sein de l'établissement de PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE situé 8 rue Léon Jouhaux - Croissy Beaubourg 77435 MARNE LA VALLEE, en Assemblée Générale extraordinaire, sur convocation faite par fax et lettre recommandée en date du 14 septembre 2005 adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et qui a été élargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que tous les actionnaires ont renoncé aux délais de convocation et de communication, de sorte que la convocation de la présente Assemblée Générale faite dans un délai inférieur à 15 jours, est couverte conformément à la Loi (art 225-104 du Code de Commerce). En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Société PRICE WATERHOUSE COOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été convoquée à l'Assemblée par lettre recommandée A.R.

En l'absence de M. Valério BATTISTA, Président du Conseil de Surveillance, l'Assemblée est présidée par M. Jordi CALVO, Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Mme BARRANDON est désignée en qualité de secrétaire.

Les Membres suivants du Directoire participent à l'Assemblée : MM. Laurent TARDIF Président ; M. Roberto CARDI, et Pierre PERRIN : Membres du Directoire. M. Jean Claude FREBAULT, Membre du Directoire, est absent excusé,

M. Christian LECRAS, Représentant du Comité Central d'Entreprise, assiste à l'Assemblée en application de l'article L 432-6-1 du Code du Travail. Mme Christine LAYMAND, Représentante du Comité Central d'Entreprise, convoquée à l'Assemblée en application de l'article L 432-6-1 du Code du Travail, est absente, excusée.

PATENT

REEL: 019573 FRAME: 0813

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des lettres de convocation et les avis de réception adressés aux actionnaires, aux Représentants du Comité Central d'Entreprise et au Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport établi par le Directoire,
- le projet de résolutions proposées à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société.
- la copie des lettres de renonciation des actionnaires aux délais de convocation et de communication au titre de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M. le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de dénomination sociale.
2. Modification corrélatrice de l'article 2 des statuts.
3. Pouvoirs en vue des formalités.

M. le Président donne lecture du rapport du Directoire.

Ensuite, M. le Président déclare la discussion ouverte.

Enfin, M. le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que tous les actionnaires, présents ou représentés, ont renoncé aux délais de convocation et de communication, de sorte que la convocation de la présente Assemblée Générale faite dans un délai inférieur à 15 jours, est couverte conformément à la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de changer la dénomination sociale de PIRELLI ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE en PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE, avec effet au 1^{er} octobre 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, apporte aux statuts de la Société la modification suivante :

Article 2 - DENOMINATION :

PRYSMIAN ENERGIE CABLES ET SYSTEMES FRANCE.

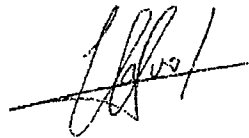
Cette dénomination devra, dans tous les actes ou documents émanant de la société, être précédée ou suivie immédiatement des mots : "Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance", et de l'indication du montant de son capital.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, est signé par les membres du bureau.



Le Président,
M. Jordi CALVO



La secrétaire,
Mme Marie-Laurence BARRANDON